

VACANCES D'AUTOMNE 2024
DU LUNDI 21 OCTOBRE AU JEUDI 31 OCTOBRE

ACCUEIL DE LOISIRS
POINT DU JOUR





SOMMAIRE

I. Présentation	
a. Le projet éducatif de Territoire (PEDT)	p 3
b. La convention Territoire Globale (CTG)	p 4
c. Le projet éducatif péri et extrascolaire	p 4
d. Le projet Pédagogique	p 5
II. Introduction	p 5
III. Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs	
a. Accueil de loisirs Point du Jour	p 7
b. La journée type	p 9
c. Tarifs	p 12
IV. Intention pédagogique	
a. Objectifs du projet des vacances d'Automne 2024	p 13
V. Nature des activités proposées	
VI. Le public	
<i>Attentes et besoins des différentes tranches d'âge :</i>	
↘ 3 à 6 ans, 6 à 8 ans, 8 à 10 ans et 10 à 12 ans	p 18
VII. Santé	
Accueil des enfants en situation de handicap et/ou atteints de maladie chronique / assurances	p 21
VIII. Les moyens humains	
a. Humains	p 23
↘ <i>directeurs/trices, animateurs/trices, équipe d'animation</i>	
↘ <i>fonctions, différents modes d'intervention, savoirs, normes d'encadrement, temps de réunion</i>	
b. Matériels, financiers, partenariats	
IX. Evaluations / bilans	p 29

Annexes :
Note de service liée à l'encadrement
Note de service liée aux déplacements
Plannings d'activités



I. Présentation

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

a) Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEDT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEDT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse,

tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

b) La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la CTG afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CTG repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

c) Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les accueils périscolaires les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des accueils de loisirs périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

✓ Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif)

1. Favoriser l'épanouissement personnel : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
2. Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
3. Respect des identités et des cultures : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
4. Préparation à la vie en société : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.

5. Respect du milieu naturel : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

d) Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les Accueils de Loisirs municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants proposés à titre facultatif.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

II. Introduction

Le projet pédagogique extrascolaire de la ville vise à accompagner chaque enfant dans son développement personnel et social. Notre mission est de créer un environnement propice à l'autonomie, à la responsabilisation et à l'épanouissement de chaque enfant, tout en favorisant le vivre ensemble.

Pour atteindre ces objectifs, nous mettons en œuvre des moyens variés, tels que des temps d'échanges quotidiens, des activités diversifiées (sportives, créatives, culturelles) et des actions de sensibilisation aux différences. L'évaluation régulière des progrès des enfants se fait à travers des critères précis, comme leur capacité à s'organiser, à exprimer leurs besoins et à proposer des idées.

En résumé, notre projet pédagogique offre un cadre stimulant et bienveillant, permettant à chaque enfant de progresser vers une plus grande autonomie, de s'épanouir personnellement et d'apprendre à vivre ensemble.

III. Fonctionnement des accueils de loisirs de la ville de Troyes

L'organisateur : Service Accueil Enfance et Jeunesse 1 rue de la Tour 1000 TROYES ☎ : 03.25.70.47.80

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.



LA VILLE DE TROYES COMPTE 7 ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants chaque mercredi et en période de vacances scolaires. Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants. Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service élargie, sur la base de trois formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas ou demi-journée.

1

Louis-Dumont
135, rue Étienne-Pétron
06 11 37 59 02

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires.

- Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
- Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15

2

Vassaulles
6, rue des Vassaulles
06 46 54 19 55

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires.

- Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
- Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15

3

Marots
80 bis, rue des Marots
06 04 52 12 51

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).

- Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h00 à 18h
- Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

4 4

Sénardes
10, rue Jean Camille-Niel
3, allée Yves-de-Copainville
07 77 70 59 36

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).

- Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
- Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

5 5

Jules-Guesde
2, boulevard 14-juillet
72, rue Charles-Gros
06 33 84 93 82

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances d'août et de fin d'année).

- Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
- Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

6

Point-du-Jour
11, rue Chesterfield
2, place de Soïst
06 75 21 11 21

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).

- Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
- Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

7

René-Peltier
110 bis, av. Édouard-Herriot
06 11 37 59 10

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).

- Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
- Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h



- 3-6 ans
- 6-12 ans
- 3-12 ans

a. L'Accueil de Loisirs

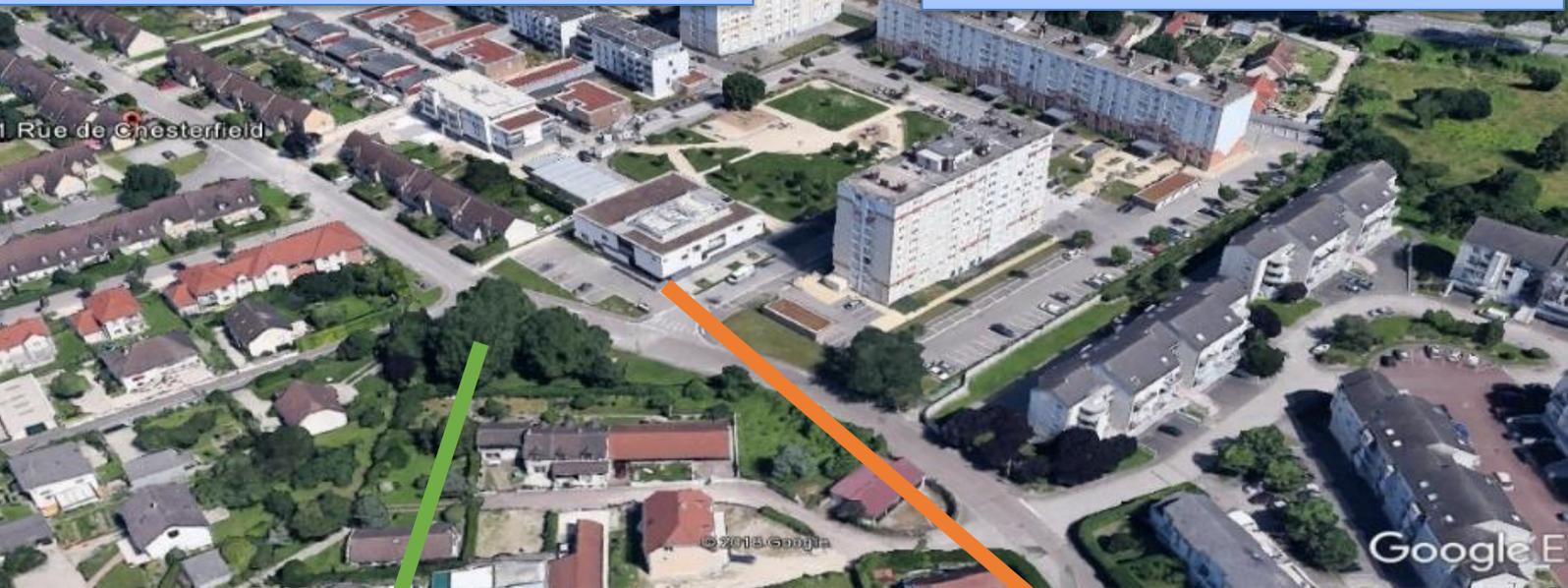
Accueil des enfants de 3 à 12 ans en multi site avec une capacité de 66 places :
24 places -6 ans et 42 places +6 ans

Journée complète sans repas :

Accueil des enfants de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Journée complète avec repas :

Accueil des enfants de 8h à 18h



L'accueil des enfants de moins de 6 ans se situe
au 11, rue Chesterfield



L'accueil des enfants de plus de 6 ans se situe au sein de
l'espace intergénérationnel de la Porte Saint Jacques



Les locaux pour les enfants de moins de 6 ans :

Deux salles d'activités, l'une dédiée aux activités manuelles et l'autre aux jeux libres, détente.

- Les deux disposent d'un mobilier maternel
- Une salle de repos, sanitaires maternels et adulte, un bureau
- Une cuisine avec point d'eau / réserve matériel pédagogique

Les locaux pour les enfants de plus de 6 ans :

- 3 salles polyvalentes « 2 à l'étage et 1 au rez de chaussée » avec chaises et tables (mobilier adulte)
- Sanitaires adultes mutualisés.

- L'Accueil de Loisirs se situe dans le quartier du Point du Jour.
- La ligne N°7 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur la rue de Lattre de Tassigny ou l'avenue du 1^{er} mai.
- Les familles sont accueillies au 11, rue Chesterfield pour les enfants de 3 à 6 ans et à l'espace intergénérationnel de la Porte Saint Jacques pour les enfants 6 à 12 ans.
- A proximité se situent un parc verdoyant, un microsite. Le gymnase « Blossières » peut être mis à disposition pour les activités sportives et physiques.
- La restauration sera à la porte St Jacques et 5 mercredi de l'année 02/10, 04 et 11 /12/2024, 05/03 et le 11/06/2025 à la cuisine centrale au 11, rue Charles Thibault, située à 10 minutes à pied de l'Accueil de Loisirs.



L'ACCUEIL DE LOISIRS DU POINT-DU-JOUR...

...met en œuvre un projet lié à l'autonomie et à la responsabilisation des enfants de 3 à 12 ans. L'équipe d'animation s'attache au bien-être et propose un environnement sécurisant afin qu'ils puissent évoluer à leur rythme et en confiance. Au travers de jeux sportifs, d'activités créatives et d'expression, les enfants apprennent à vivre ensemble, dans le respect de soi et des autres.

b. La journée type

8H00 - 9H15

Accueil échelonné des familles et des enfants

9H15 - 11H30

Rangement des activités du temps d'accueil / Rituel du Matin « c'est quoi ton humeur ? » – choix des activités / forum / activités libres / Projets de l'enfant / Evènements

11H30 - 13H45

- Rangement et retour au calme
- Temps de repas
- Jeux libres
- Retour à l'accueil de loisirs

Temps de sieste pour les enfants de 3-4 ans
réveil libre des enfants

Un espace de repos et de détente pour les enfants de 5-12 ans

14H - 16H15

Activités / Projet de l'enfant
Evènements, grands jeux, sorties ...

16H30 - 17H00

Temps du goûter.
Evaluation de la journée
des ateliers et du ressenti
des enfants

17H00-17h30

Basket autonome

17H00-18H00

- Accueil des familles et départ échelonné
- Échange avec les parents autour des activités du jour
- Rangement des salles

- Les temps d'accueil échelonnés du matin et du soir sont des moments importants Les animateurs sont disponibles pour les parents afin de les informer du déroulement de la journée ou/et prendre en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ...). L'identification des personnes qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant.

L'arrivée : Les enfants de moins de 6 ans seront accompagnés, de préférence par un adulte, et confiés à un animateur de l'A.L.

Les enfants de plus de 6 ans peuvent arriver non accompagnés.

Le départ : À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L, toute sortie est définitive.

Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h00.

Aucun enfant de moins de 6 ans n'est autorisé à quitter seul l'A.L. Il ne peut être remis qu'au responsable légal ou à un tiers autorisé âgé de 16 ans minimum.

Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal exclusivement dans l'enceinte de la structure. En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.

Les enfants de plus de 6 ans autorisés à quitter seuls l'A.L. le quittent à 12h00 lorsqu'ils ne déjeunent pas ou à 18h00. Cette autorisation est subordonnée à une décharge de responsabilité signée du (des) responsable(s) légal(aux).

À la fermeture de l'A.L., si le responsable légal de l'enfant ou l'une des personnes autorisées, ne sont pas venus chercher l'enfant, le (la) directeur (trice) de l'A.L. contacte les services de police qui en informent immédiatement le Procureur de la République pour organiser la prise en charge.

- Le temps d'activité dits « temps d'animation » sont des temps préparés. Ils englobent la mise en place du matériel en amont de l'activité et le rangement à la clôture. Ils aboutissent à une finalité et répondent aux objectifs du projet (des temps d'activités plus courts pour les 3-6 ans). Les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement. Le jeu étant indispensable à la construction des enfants, il sera largement favorisé.

La durée des activités est adaptée en fonction de l'âge de l'enfant :

- 15 à 20 minutes pour les enfants de 3 à 6 ans
- 45 à 60 minutes pour les enfants de 6 à 12 ans

Elles sont organisées en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

Une consultation des enfants et des parents est mise en place, afin de recenser leurs attentes, leurs envies et leurs besoins afin de proposer des projets d'animation en accord.

- Le temps du repas favorise les échanges et les discussions. Les animateurs sont d'éducation à la santé et au partage. Les enfants participent au débarrassage de la table. La restauration collective est

organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

Les enfants, les animateurs déjeuneront à distance d'un mètre au moins l'un de l'autre. Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

Extrait du règlement intérieur art.2 :

Pour une inscription en journée complète avec repas pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Les menus prennent en compte différents critères :

-l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marché de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)

-la saisonnalité des produits

-l'intégration de produits biologiques et de produits locaux

Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.

Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique.

- Le temps de repos est primordial pour les plus petits dans leurs besoins de récupération. Elle a plusieurs avantages. Elle permet à l'enfant de se libérer des tensions accumulées dans la matinée et de transférer les nouvelles connaissances dans la région de son cerveau responsable de la mémoire à long terme. Limité dans le temps, il doit être sécurisant et accompagné. Pour ceux qui se sont endormis, un réveil échelonné et mis place, dans le respect du rythme de chacun. Les enfants qui ne dorment pas après 20m de « repos » seront pris en charge par un animateur qui mettra en place une activité calme. Des espaces sont aménagés à cet effet.

- Le temps calme permet à chacun de se détendre, de se reposer et de se relaxer
- Le temps libre permet aux enfants d'organiser leurs activités. Ces temps sont importants, pensés, réfléchis, structurés et cadrés (ex : lecture, jeux de société...). Ils sont différents en fonction de l'âge et en fonction des rythmes des enfants.
- Le temps du goûter permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.

L'équipe doit envisager la journée comme une progression pour lui donner du sens et non comme une succession d'activités. L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble.

c. Les tarifs

Ville de Troyes - Tarifs 2024

applicables à compter pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)	
	Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,30
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80
1 101 €	et	plus	18,50	20,10
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80
1 101 €	et	plus	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,30
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80
1 101 €	et	plus	18,50	20,10
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80
1 101 €	et	plus	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	2,20	2,40
301 €	à	500 €	2,60	2,90
501 €	à	700 €	3,30	3,60
701 €	à	900 €	4,40	4,80
901 €	à	1 100 €	5,30	5,70
1 101 €	et	plus	6,60	7,20

IV. Intentions pédagogiques

En adéquation avec les objectifs éducatifs, les enfants sont sollicités afin d'émettre des idées, des propositions, et de participer à la mise en œuvre de projets d'animation, dans le but de devenir acteurs de leurs temps de loisirs, de vacances et de la vie locale en général.

Ainsi, nous leur permettons de faire et d'agir, en favorisant un apprentissage qui leur est propre, en tenant compte : du milieu, du désir de faire et des autres.

Leur permettre d'agir, c'est accepter qu'ils proposent, qu'ils s'engagent, qu'ils se trompent, c'est être à leurs côtés et les accompagner dans leurs démarches.



Le "désir de faire" naît de l'envie permanente de progresser, l'objectif est donc de mettre en place un environnement suffisamment riche qui suscitera cette envie.

De même, permettre à un enfant d'aller plus loin dans ses apprentissages, c'est consentir à ce qu'il prenne des risques et c'est mettre en place une situation qui réduira ces risques en lui laissant la liberté d'agir.

A l'accueil de loisirs pour que les enfants se sentent dans un environnement rassurant, convivial et afin qu'ils se sentent le plus à l'aise possible, nous leur proposons de venir avec des chaussons, rester en chaussettes dans l'enceinte des locaux, de venir déguisés. Ils ont aussi la possibilité d'apporter l'objet de leur passion, de leur centre d'intérêt, cela passe par des instruments de musique, des cahiers de dessins ou même des fabrications d'objets maisons ce qui leur permet de partager ce qu'ils aiment avec les autres. Cela favorise les temps d'échanges et la communication entre les enfants. Ce sont des moments privilégiés car ils offrent à l'enfant la possibilité de se présenter, de faire découvrir qui il est grâce à sa passion.

Objectif pédagogique retenu

Le projet **d'automne 2024 « construire ensemble, transformer l'AL en gymnase, en salle artistique et en atelier d'art créatif »** le projet permettra de responsabiliser les enfants ce qui favorisera l'autonomie et l'entraide.

Plusieurs ateliers seront organisés et menés par les enfants, ils devront préparer et organiser, les sorties, les activités, la gestion en besoin matériels, la vie collective et les règles de vie de l'AL.

Des espaces de jeux Autonomie seront aussi proposé aux enfants avec des heures d'ouverture et de fermeture de l'activité et qui seront mis à disposition sur des temps précis de la journée, ces espaces en libre accès en fonction des envies de chacun.

La volonté de l'AL est de faire grandir les enfants au travers des loisirs. Le temps du loisir est une phase riche en découverte, en autonomie pour que l'enfant puisse «se construire, se découvrir, s'éveiller et s'informer... ». Il est surtout important de faire en sorte qu'ils se sentent bien, tout en garantissant leurs sécurités physiques, affective et morale.



a. Objectifs retenus

Objectif éducatif

- **Favoriser l'autonomie, l'acquisition de l'autonomie et la responsabilisation** : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en favorisant l'expression et la confrontation d'idées, en rendant les enfants acteurs du quotidien et des animations.

Objectif pédagogique

Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Objectif opérationnel

Responsabiliser l'enfant en lui permettant d'être acteur du projet

et favoriser l'entraide, la cohésion et la coopération

Créer et gérer des d'espaces de jeux autonomes, structuré avec des règles de vie collectives pour tous.

Responsabiliser l'enfant afin de lui permettre de pratiquer une activité selon ses envies et ses besoins dans la journée.

Permettre aux enfants d'aménager des espaces de jeux, de repos et autre, afin de permettre à chacun de se repérer.

Prendre en compte les besoins de chacun, en proposant des temps d'échanges et d'écoute.
Permettre aux enfants de faire des choix et de donner son avis sur l'activité choisie.

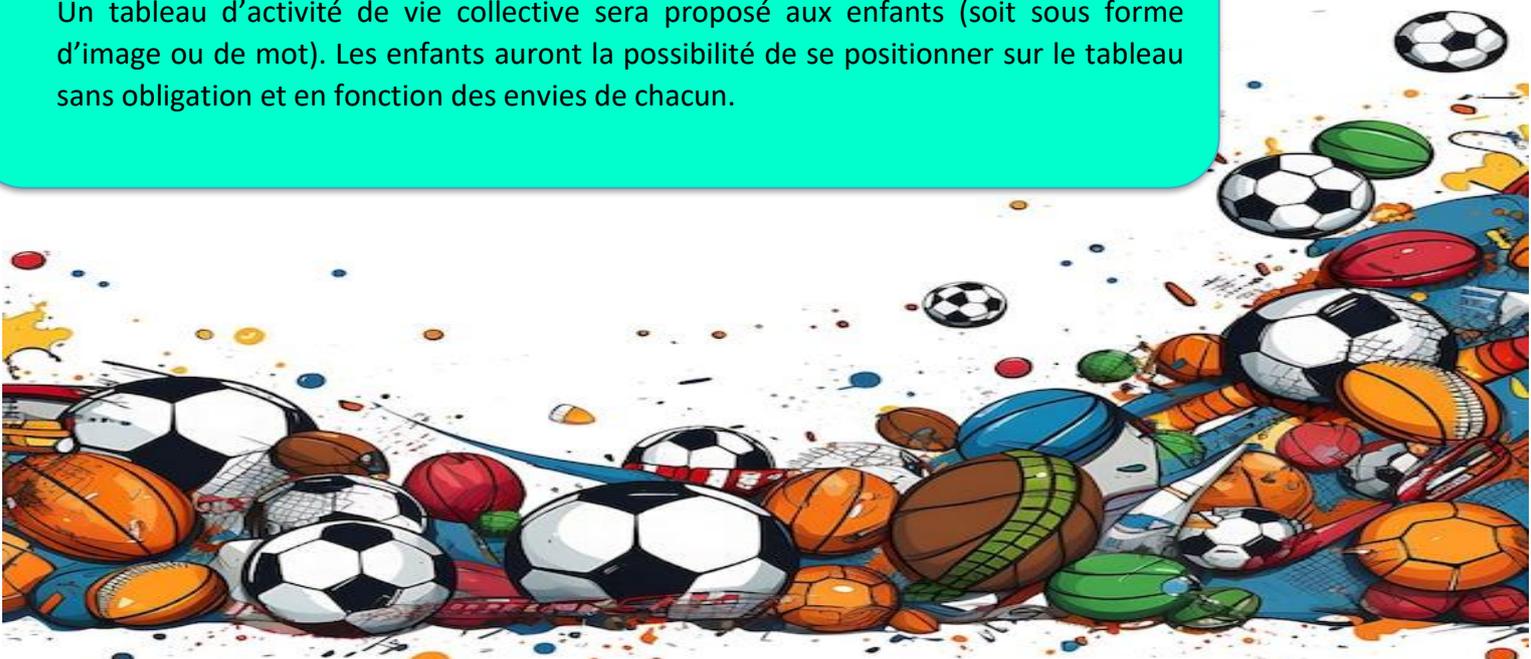
Compétences à éveiller

Co-construire des règles de vie quotidienne avec les enfants pour faciliter la vie de groupe.
Mettre en place un cadre de vie sécurisant pour tous, gestion du temps et des informations nécessaires pour la vie en collectivité
Garder les espaces de l'AL propre, ex : pas de basket /chaussures venant de l'extérieur dans l'AL pour les enfants comme les animateurs (trices).

Méthode d'animation

Accompagner les enfants à participer à la vie quotidienne en les responsabilisant, grâce à la préparation : des activités, du matériel, des règles de vie, de l'organisation des sorties, des fiches de sorties, de la trousse à pharmacie, du pointage des présences...

La méthode pédagogique de l'accueil de loisirs du Point du Jour permettra à l'enfant d'être responsable de la vie collective, ce qui favorisera l'autonomie chez l'enfant.
Un tableau d'activité de vie collective sera proposé aux enfants (soit sous forme d'image ou de mot). Les enfants auront la possibilité de se positionner sur le tableau sans obligation et en fonction des envies de chacun.



V. Nature des activités proposées et précautions sanitaires

Les activités proposées dans le cadre des Accueils de Loisirs sont ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer, elles sont proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique, ni de performance et leur pratique n'est pas intensive. Elles doivent être accessibles à l'ensemble du groupe et sont mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

↳ Activités

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

↳ Transports

Pour cette période de vacances, nous faisons appel au prestataire TCAT.

↳ Activité physique et sportive

Des activités physiques et sportives peuvent être organisées dans les AL, dans le respect des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020.

- Les mineurs reçus en AL peuvent également pratiquer des activités physiques et sportives au sein des équipements sportifs des établissements relevant du type X défini par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation, à l'exception des sports collectifs, des sports de combat et des activités aquatiques pratiquées dans les piscines au sens de l'article D. 1332-1 du code de la santé publique. Dans ce cadre, les activités sont organisées en groupe, d'au plus 12 personnes, encadrement compris.

- Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, comme le prévoit l'article 11 du décret du 11 mai 2020 susmentionné. » extrait du protocole pour ACM sans hébergement du 05/06/2020

L'activité physique réglementée, autre que celle liée au jeu et au déplacement, qui se déroule conformément aux règles fixées par une fédération sportive ou qui présente des risques particuliers, ne peut être qu'un moyen de parvenir à la réalisation des intentions éducatives de la Ville de Troyes.

Un projet d'activité devra être annexé au projet pédagogique.

Il précisera les conditions dans lesquelles l'activité est mise en œuvre et notamment la prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Quelles que soient l'activité et sa pratique (encadrement par l'équipe d'animation de l'AL ou recours à un prestataire extérieur), le directeur reste responsable.

Les familles seront informées des modalités de déroulement de cette activité.

Il appartient au directeur de l'AL de vérifier que les démarches de protection des usagers requises par le Code du Sport ont été effectuées, dont les compétences de l'encadrement (diplômes, brevets ...).
Il appartient au directeur puis à l'équipe d'animation d'évaluer les conditions de mise en œuvre de l'activité :

- est-elle adaptée à l'enfant ?
- -le matériel, le lieu de pratique, les conditions climatiques sont-ils adaptés et vérifiés ?
- -l'encadrement est-il compétent et diplômé ?
- -l'effectif de l'encadrement est-il respecté ?

Le public « attentes et besoins »

✓ L'enfant de 3 à 6 ans

Parce que nous devenons nous-mêmes au travers des autres et que le développement cognitif se fait en grande partie par l'interaction sociale, il paraît important de favoriser aussi les activités langagières et d'expression.

L'enfant de 3 à 6 ans est en plein développement. La fonction symbolique, l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent. L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 6 ans, les enfants ont besoin de comprendre le monde. Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...

C'est aussi l'âge de tous les grands apprentissages : l'éducation à l'autonomie, accompagner les gestes de la vie quotidienne en leur permettant de se sentir encouragés et valorisés (ex : lors des repas, des rangements de salles...).

A cet âge, l'enfant est également à la découverte de son corps et notamment de son sexe et de l'existence des deux sexes.

De plus, l'enfant à cet âge se dépense beaucoup et développe sa motricité fine. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant. Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées (20 à 30 min), ...

L'enfant a besoin d'imiter pour se construire (importance du jeu symbolique). Il a également un très grand besoin d'imaginaire qui lui permet d'appréhender le monde sans risque à travers le jeu, la fiction.

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire.

Les rituels sont importants pour les 3-6 ans. Organisé régulièrement une activité lors du temps d'accueil, proposer des horaires identiques de lecture, créer un cadre sécurisant ... rassure l'enfant. Durant cette période, les relations de l'enfant avec les autres peuvent être compliquées. En effet, en alternance entre la construction de sa personnalité et la découverte des relations avec le monde. L'enfant se construit en passant tantôt par des phases autocentrées et tantôt par des phases d'exploration et d'ouverture vers l'extérieur. Cela peut se traduire par des besoins d'autonomie, une volonté de faire seul, mais aussi par de la timidité et une appréhension à aller vers les autres. L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prend en compte le point de vue d'autrui ou partager¹ s'avère pour lui très compliqué.

Ces différentes attitudes sont provoquées par la prise en considération progressive du regard d'autrui qui s'installe. Les enfants adoptent des situations différentes en fonction des personnes qui les entourent.

✓ L'enfant de 6 à 8 ans

Davantage tourné vers l'extérieur, il reçoit et intègre les expériences de la vie sociale notamment par le biais de l'école. L'évolution de l'enfant est moins flagrante mais progressivement la pensée enfantine s'efface. Il ne cherche plus des personnes à imiter mais des modèles, la posture de l'animateur est donc beaucoup plus observée qu'auparavant.

L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... l'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression ou la fabrication parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les activités basées sur le jeu suscitent la curiosité de l'enfant et lui permet de faire des découvertes tout en s'amusant. Il a besoin d'ordre, il aime classer. Il se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue et récupère aussi facilement. Il développe son adresse, son habileté et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles...

L'enfant tente à cet âge de braver l'interdit. L'animateur doit donc être vigilant aux bêtises éventuelles. L'enfant devient capable de coopération. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble. La coopération est un bon moyen pour lui permettre de progresser avec l'aide de l'autre. Ainsi, cela l'amène renforcer ses expériences et d'en découvrir de nouvelles grâce à la notion de groupe. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développent... l'enfant est responsable sur les temps de vie quotidienne.

✓ L'enfant de 8 à 12 ans

Les profils des enfants peuvent grandement différer entre 8 et 12 ans selon les expériences de vie de chacun. Certains enfants complètement tourné vers l'extérieur vont avoir une capacité d'adaptation et de jugement proche de l'adulte tandis que d'autres, ayant entamé l'époque de la puberté, peuvent au contraire être davantage recentré sur eux-mêmes et plus exclusifs dans leurs relations avec les autres.

Dans la vie de groupe en accueil de loisirs cela peut se traduire de deux manières qui peuvent rapidement basculer de l'une à l'autre. On peut donc parfois observer une cohésion de groupe renforcée et une forte demande d'activités où les interactions et la coopération sont omniprésentes et parfois, au contraire, un groupe divisé et reconfiguré en plusieurs "clans" définis par des sentiments d'amitié renforcé et/ou d'amour et même parfois de haine.

La camaraderie laisse sa place à des relations plus exclusives formées par le biais des personnalités de chacun qui s'affirment et qui se rencontrent. Bien que l'analyse des enfants tende de plus en plus vers un contraste oscillant soit vers le blanc soit vers le noir, d'importants progrès s'effectuent dans leur raisonnement. Leur sens critique s'aiguise, et il paraît important d'apporter une grande considération à leur avis. Bien que cela ne soit pas nécessairement explicité, ils sont relativement ouverts aux nouvelles expériences et à la confrontation d'idées. Ce retour progressif à la subjectivité au début de l'adolescence peut justement pousser certains enfants à vouloir exprimer davantage leur vision des choses et de nombreuses activités peuvent être développées autour de ces personnalités an phase de maturation (théâtre, jeu de rôle, débat de société etc.).

↘ Pour l'enfant de 8 à 10 ans :

Apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

↘ Pour l'enfant de 10 à 12 ans :

Le jeune rentre dans la période où son cerveau va atteindre sa pleine maturité, où il peut établir les relations entre la réalité et la possibilité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences, pour qu'ils soient actifs dans leur démarche, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en phase pré-pubère. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les différences entre les filles et les garçons dans les besoins et favoriser les jeux d'équipes mixtes (dodgeball, thèque...) qui les font s'apprivoiser...

Le jeune va remettre en cause le cadre dans lequel il évolue. Il a besoin d'en éprouver le bien fondé et la solidité. Quelques règles choisies et négociables par les jeunes pour gagner en autonomie mais avec une majorité de règles non négociables pour se confronter à un cadre stable.

L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les jeunes. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attire et les intéresse davantage. Ils sont tous en quête d'indépendance et les mettre en situation de responsabilisation est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...). C'est l'âge des « moments forts entre copain », importants pour construire un nouvel espace social.

A partir de 10 ans, les jeunes « n'ont plus besoin d'une surveillance particulière de tous les instants ». Ils peuvent donc rester seuls dans une salle si les parents en sont informés, si les membres du groupe sont suffisamment responsables, que cette autonomie soit limitée dans le temps et que l'activité proposée comme le lieu de son déroulement ne présentent pas de danger particulier...

VI. Santé / accueil des enfants situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique / assurance (extrait règlement intérieur art.2)

↳ Santé

La fréquentation des A.L. est subordonnée à la réalisation de l'obligation vaccinale énoncée par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018. Une contre-indication aux vaccinations doit être attestée par un certificat médical ; la fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription doit impérativement être renseignée.

L'administration de médicament par le personnel de l'A.L. n'est pas autorisée sauf si le traitement est intégré à un P.A.I.

Si au cours de la journée, l'enfant développe des signes de pathologie, le directeur en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher.

En cas d'urgence, le directeur de l'A.L. fait appel aux services de secours.

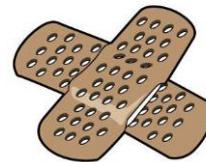
Les animateurs ne peuvent pas effectuer des gestes de soin d'hygiène et ne peuvent notamment pas assurer le change de couches. La propreté acquise constitue donc un préalable à l'accueil de l'enfant afin de lui garantir un accueil serein et de qualité. (extrait règlement intérieur art.2)

Les ACM sont équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

↳ **Accueil des enfants situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique**

Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.



La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation.

L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance

Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinateurs départementaux handicaps.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.

Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin.

Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)

↳ **Assurances**

Chaque enfant inscrit dans un A.L. devra être garanti par une police d'assurance en responsabilité civile, pour tous les dommages qu'il ne causerait à toute personne ou tout bien, dans le cadre des activités.

Les parents sont tenus de réparer les dommages qui pourraient être causés à des personnes ou des biens par leurs enfants dans le cadre des A.L. et d'établir une déclaration de sinistre auprès de leur assurance responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers.

VIII. Les moyens humains

↳ Les directeurs/trices



La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée par une personne permanente de la Ville de Troyes.

Les directeurs/trices sont formés/ées à la démarche de projet et bénéficient d'une formation continue. Ils/elles dirigent l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de leur structure.

Un **livret de direction** leur est remis à leur arrivée (fiche de poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, élaboration du projet pédagogique, le livret de l'animateur, affichages obligatoires, pièces à présenter en cas de contrôle, fiche de sortie, notes de services ...)

✓ Fonctions du/de la directeur/trice de l'Accueil de Loisirs :

Elle garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

♦ **Connaissance du contexte :**

- s'approprie du Projet Educatif
- élabore la trame du projet pédagogique
- rencontre les personnes susceptibles d'être des partenaires locaux
- échange avec l'organisateur sur la mise en œuvre du projet éducatif et l'aide dans son évaluation

♦ **Conduite pédagogique :**

-présentation et explication de la trame du projet pédagogique de la structure en concertation, le met en œuvre quotidiennement et l'évalue

↳ la présentation et l'explication de la trame du projet pédagogique à l'équipe d'animation se fait lors des réunions de « préparation ». La direction est garante de son organisation. L'objectif de ces rencontres est de mettre l'équipe dans une dynamique de projet.

- définition des objectifs et finalisation du projet pédagogique
- mise en œuvre cohérente des projets et mise en œuvre d'une démarche d'évaluation collective
- choix des méthodes pédagogiques
- rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil

♦ **Gestion d'équipe – management :**

- participe au recrutement de l'équipe d'animateurs(trices)

- conçoit une démarche d'évaluation des animateurs
- accompagne l'équipe dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet d'animation / d'activités
- organise et anime des réunions d'équipe (soit 5 heures par mois)
- transmet les informations liées aux réglementations nationales, régionales et départementales Jeunesse et Sports
- forme et évalue les animateurs, notamment les stagiaires
- participe au temps de travail/réflexion (soit deux heures par semaine)

♦ **Gestion budgétaire, du matériel, administrative, de l'alimentation, du personnel et des locaux :**

- demande le budget prévisionnel, le suit,
- élabore les devis et les réservations des prestations pour les activités spécifiques
- commande le matériel, vérifie son rangement et son entretien
- constitue les dossiers des animateurs/trices (diplômes, certificats médicaux ...)
- déclare l'Accueil de Loisirs à la DDCSPP et vérifie la déclaration à la PMI (si présence d'enfants de moins de 6 ans)
- affiche les documents obligatoires
- vérifie les dossiers d'inscription des enfants (notamment régulièrement les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence)
- tenue des registres de présence des enfants
- réalisation du bilan de fonctionnement
- s'assure de la commande initiale des repas et goûters
- suivi des commandes de ces derniers
- tenue du registre du personnel (dont émargement)
- gestion du personnel (horaires, temps de pause, autorisations d'absence ...)
- suivi de l'envoi des certificats de stage pratique des animateurs/trices
- vérifie de la disponibilité des locaux
- vérifie leur conformité
- inspection des locaux, l'extérieur, les véhicules afin de repérer les éventuels dangers et baliser/réparer/informer l'organisateur si nécessaire
- aménager les locaux avec le matériel adéquat
- rangement et nettoyage

♦ **Sécurité/santé :**

- vérifie les particularités de l'environnement, de l'existence d'arrêtés locaux (zones interdites, dangereuses ...)
- met en place et suivi des protocoles de sécurité (incendie, confinement, exercices d'évacuation ...)
- prépare et suit des trousseaux de secours/pharmacie et registre d'infirmerie

-lit les fiches sanitaires et repère des éventuelles allergies, P.A.I. entre autres

♦ **Communication :**

-affiche des projets éducatif et pédagogique

-met en place régulièrement de temps de partage et d'échange avec les familles

↳ le premier de l'année scolaire étant destiné à une présentation des projets éducatif et pédagogique

-met en place et promeut les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A.L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)

- maintient et encourage les liens avec les familles

↳ **Les animateurs/trices**

Ils/elles sont, en majorité, des vacataires. Le service Accueil Enfance Jeunesse a le souci de constituer des équipes stables.

Pour cela, les équipes d'animation **sont formées** à la démarche de projet et sont impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Des temps de préparation, d'échanges et de réflexion sont proposés tous les mois (soit 5 heures).

Un **livret de l'animateur/trice** est remis à leur arrivée (descriptif du poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, projet pédagogique en cours, les fonctions, notes de services ...)

✓ **Fonctions de l'animateur(trice) de l'Accueil de Loisirs :**

il/elle travaille à la mobilisation des individus au sein des groupes et privilégie la dimension collective dans son action éducative.



Auprès des enfants, il/elle :

- est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes)
- est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- sait adapter les activités à l'âge des enfants
- gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- est à l'écoute des enfants

Auprès des parents, il/elle :

- va vers les parents afin d'échanger quant à la journée de leur enfant
- sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- est présent et actif aux moments de l'accueil et du départ

Avec ses collègues, il/elle :

- respecte ses collègues
- sait travailler en équipe et écouter l'autre
- participe aux réunions de préparation
- sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service

↳ L'équipe d'animation :

✓ Différents modes d'intervention utilisés

- **Faire avec / jouer avec :** *l'animateur accompagne les enfants dans la réalisation de leurs projets.*

L'enfant va devenir partenaire de l'adulte et va pouvoir se mesurer à celui-ci, dans une situation d'égalité.

L'animateur est partenaire et peut à ce titre intervenir sur le déroulement, au même titre que l'enfant. Il reste le garant de la continuité de l'activité. Ce mode permet à l'enfant d'avoir un autre regard sur l'adulte. Il peut comparer ses capacités à celles de l'animateur, sans craindre d'être jugé.



- **Donner à faire / donner à jouer :** *l'animateur ne se contente pas de surveiller les enfants. Il agit sur l'environnement et non sur l'activité.*

L'enfant évolue dans un cadre qui a été prévu à cet effet. Il bénéficie d'un aménagement facilitant, qui lui permet de mener à bien son activité.

L'animateur agit sur l'environnement et non sur le contenu. Il facilite le déroulement de l'activité, afin d'assurer sa continuité. Il résout les difficultés d'ordre matériel et organisationnel et garantit les limites de sécurité. Son rôle est d'anticiper les demandes et mettre le cadre en place.

Ce mode d'intervention permet à l'enfant de réaliser une activité, quand il le désire, sans être limité par ses propres capacités.

- **Laisser faire / laisser jouer :** *l'animateur permet aux enfants de jouer, de créer, d'inventer une activité de façon « libre », en veillant à la sécurité.*

L'enfant est spontanément en activité, sans qu'il y ait nécessairement un adulte et sans autorisation préalable.

L'attitude de l'animateur est surtout liée à sa capacité à tolérer la spontanéité des enfants et à éviter d'interdire de façon abusive.

Ce mode d'intervention permet à l'enfant d'évoluer selon ses envies, ses besoins, ses humeurs, ses relations, son rythme et son imagination.



Ces modes d'intervention répondent à des situations précises, tenant compte d'un objectif, d'un moment, d'un lieu et d'un public.

C'est en les diversifiant, que l'équipe d'animation trouvera l'équilibre qui permettra à l'enfant de se construire et de se développer harmonieusement.

✓ **Les savoirs**

- **Le savoir-être**

L'animateur doit faire preuve d'ouverture, d'imagination, de curiosité. Il doit être cohérent dans ses actes et ses discours. Il doit être en conformité avec les éléments du projet pédagogique et respecter les règles de vie imposées au collectif. Par conséquent, l'animateur devra faire valoir son statut d'adulte, au profit du projet et au service de l'enfant.

- **Le savoir-faire**

Animer, c'est être capable d'agir sur son milieu et sur le monde environnant, par la pratique d'une multitude d'activités. L'animateur devra tenir compte du public (développement et besoins de l'enfant), de ses compétences, en utilisant des moyens adaptés. L'animateur ne sait pas tout faire, mais il cherchera collectivement une réponse aux questions posées.

- **Le savoir-faire faire**

L'animateur entre dans une relation d'aide avec l'enfant de manière à ne pas faire à sa place de façon à conserver un rôle éducatif. Il doit laisser à l'enfant un espace de découverte personnelle. Cette relation d'aide adéquate dans l'activité, suppose pour l'animateur, d'avoir préparé ses interventions.

L'équipe, dans son ensemble, accompagne les enfants en véhiculant de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité... contribuant ainsi au « vivre et à l'agir ensemble ».

Elle connaît et met en œuvre les projets éducatif et pédagogique et est garante du respect des règles établies dans les accueils de loisirs (règlement intérieur, règles de vie ...) comme à l'extérieur (code de la route, code civil ...).

Chacun de ses membres doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son épanouissement, l'accompagner dans son développement personnel.

✓ **Normes d'encadrement**

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

La Ville de Troyes va au-delà, en préconisant :

-1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

-1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Un animateur en plus peut être positionné sur chaque accueil de loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement.

Voir note de service liée aux déplacements (en annexe).

✓ Temps de réunion

Des **temps de bilan** sont proposés régulièrement par le directeur avec son équipe d'animation.

Des **temps d'évaluation** sont proposés à chaque animateur en fonction des besoins et attentes de la direction et/ou de l'animateur/trice de manière individuelle. Ces temps sont obligatoires en cas de stage pratique.

Des temps d'échanges sont prévus le matin afin de rappeler les points importants de la journée et les tâches de chacun, celui du soir permet de remonter les informations importantes et de faire le point sur la journée.

a. Moyens matériels, financiers et partenariats

Les besoins en matériel pédagogique, sportif, d'entretien et de pharmacie sont renouvelés au fur et à mesure. Les différentes sorties sont estimées et planifiées. Tous les trimestres, les demandes, en cohérence avec le projet pédagogique, sont soumises pour validation à la hiérarchie

Les partenaires sont un atout principal de la réussite d'un projet, ils se composent entre autres :

- des familles
- de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- de la Caisse d'Allocations Familiales
- des Services de la Ville de Troyes
- de la Police nationale, Gendarmerie
- de l'Education Nationale
- des intervenants
- des prestataires ...



IX. Evaluations et bilans

Les familles sont invitées, régulièrement, à donner leur avis, grâce à un questionnaire proposé via le portail famille.

L'évaluation des animations

A la fin de chaque journée, les enfants sont invités, de manière anonyme, à évaluer celle-ci grâce à des outils adaptés.

Cette démarche consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action afin entre autres d'aider à la décision. Elle permet, par exemple, de mieux comprendre les raisons des difficultés ou les facteurs de réussite.

↳ Critères d'évaluations

- Taux de participation des enfants à la réalisation du planning d'activité
- Nombre d'activité proposé par les enfants
- Capacité à reconnaître les activités pratiquées

↳ Moyens d'évaluations / outils :

- Retour des enfants
- Retour des familles lors des temps de partage
- Bilans réalisés en fin de périodes par l'équipe d'animation

A la fin des vacances, nous dressons un bilan à l'aide des observations réalisées par l'équipe d'animation. Ce bilan nous permettra de déterminer si les objectifs fixés au départ ont été atteints, de prévoir la progression à donner aux différents projets et de nos actions afin d'améliorer les conditions d'accueil.

A la fin de chaque journée, un temps sera pris avec chaque groupe d'enfants pour un retour de la journée. C'est un temps où nous sollicitons les enfants pour qu'ils s'expriment sur leurs ressentis.

De plus, des saynètes seront jouées par les animateurs en interactivité avec les enfants sur des problématiques rencontrées la journée ou des temps forts de partage, d'entraide et de respect afin de valoriser les enfants



Annexes

Notes de service

Plannings

NOTE DE SERVICE

- DGA
- DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

à diffuser

à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services**

Yves Minck



Copie pour information :

- Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

- TCM
- VT
- DGA
- DIRECTEURS
- CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT

*du pôle
famille
et proximité*

- A diffuser à l'ensemble des agents
- A afficher

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n°16 EP

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassales, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;

- En cas de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, **le conducteur doit être accompagné par un animateur** pour un trajet supérieur à 20 kilomètres ;
- **Un trajet ne pourra excéder 2 heures**, quel que soit le mode de transport ;
- **Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'accueil de loisirs de provenance** (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction) ;
- **Il est indispensable que les enfants soient comptés et identifiés** à chaque montée et descente de véhicule ;
- Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, vous serez particulièrement vigilant et attentif à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusterez en conséquence, la répartition de votre groupe :
 - ↳ il ne devra pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
 - ↳ **les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum** quel que soit l'effectif ;
 - ↳ un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - **2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;**
 - **2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.**
 - ↳ un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).
- **Le transfert des enfants** entre les accueils de loisirs Louis-Dumont et Vassales (conformément à l'article 2 du règlement intérieur « mon accueil de loisirs ») **s'effectue uniquement sur l'un de ces deux AL** entre 9h15 et 9h35 et entre 16h55 et 17h15 ;
- Une **vérification des coordonnées** des personnes responsables de l'enfant (numéros de téléphone et adresses postales) doit être faite à chaque période de vacances
- **L'identification des personnes** qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant

Les directeurs d'accueils de loisirs veillent au respect de ces dispositions ; ils peuvent être sollicités par les animateurs aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront les moyens et l'ensemble des ressources mis à leur disposition par le service. Ils tiennent à la disposition de l'ensemble des agents des « fiches mémo » récapitulatives de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques.

Le Directeur Général des Services
Yves Minck

Copie pour information :

- Mesdames, Messieurs les adjoints - Conseil Municipal de Troyes
- Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Troyes

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 21 au 25 octobre 2024



Accueil de Loisirs
Point du Jour
11, rue Chesterfield
10 000 Troyes
06 75 21 11 21



Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)



Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25
<p>Jeux sportifs</p> <p>Jeux de précision en inter-centre. Préparation des espaces de jeux avec les enfants</p>	<p>Vélo tous en piste</p> <p>Construire le circuit et les panneaux code de la route</p>	<p>Parcours de motricité</p> <p>Transformation de l'AL en salle de parcours sportif</p>	<p>Jeux collectifs</p> <p>Organisation d'un tournoi sportif avec les enfants : "Attention à la chute de la balle"</p>	<p>Kart géant</p> <p>Le circuit des pilotes : chacun son rôle (pilote, arbitre, aide mécanique...)</p>
<p>En piste les sportifs</p> <p>Création d'un parcours : de mini-golf, d'un golf foot et d'un golf basket</p>	<p>Mini tennis</p> <p>Structurer les espaces de jeux et les règles de jeux</p>	<p>La piste des escrimeurs</p> <p>Installation des espaces et création d'archerie</p>	<p>Les aventuriers sportifs</p> <p>Création d'un parcours d'habileté motrice</p>	<p>Jeux d'énigme</p> <p>Les sportifs partent à l'aventure « à la recherche du trophée des champions »</p>

Les incontournables !	➔	Espace Autonome : basketball, bibliothèque, gestion du potager, vélo des moins 6 ans, saynètes sur la vie quotidienne...
Excellente idée !	➔	Inter-centre avec l'AL Dumont du 21 au 25/10
PISCINE	➔	Savoir nager + 6 ans 22, 23 et 24/10 - Piscine pour – 6 ans 22, 23 et 24/10

Espace Audiffred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 28 au 31 octobre 2024



Accueil de Loisirs
Point du Jour
11, rue Chesterfield
10 000 Troyes
06 75 21 11 21



Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)



Lundi 28	Mardi 29	Mercredi 30	Jeudi 31
<p>Création collective d'une œuvre d'art</p> <p>Les artistes peintres s'expriment sur une fresque géante, préparation de l'atelier d'art avec les enfants</p>	<p>Jeux de construction</p> <p>Construire collectivement un pont géant pour traverser la rivière, préparation des besoins en matériels et organisation des espaces avec les enfants</p>	<p>Grand jeu de l'oie des géants</p>	<p>La patience et l'écoute sera la force</p> <p>Jeux d'équilibre, ne pas faire tomber la tour</p>
<p>En piste les artistes</p> <p>Attention aux excès de vitesse Prévention au code de la route de l'AL</p>	<p>Jeux de coopération</p> <p>Besoin d'aide pour le déménagement Attention aux pirates, traversé de l'île au trésor</p>		<p>Jeux de réflexion et de rapidité</p> <p>Tranquille pas s'y vite ! Vitesse et relais d'obstacles</p>

Les incontournables !	➔	Espace Autonome : basketball, bibliothèque, gestion du potager, vélo des moins 6 ans, saynètes sur la vie quotidienne...
Excellente idée !	➔	Inter-centre avec l'AL Dumont du 28 au 31/10
PISCINE	➔	Savoir nager +6ans 29, 30 et 31/10 - Piscine pour -6ans 29, 30 et 31/10

Espace Audiffred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr